

Val de Bouzanne

Plan des contraintes

Gournay

Elaboration du PLUi prescrite le 23 mai 2017
Projet de PLUi arrêté le 16 avril 2025

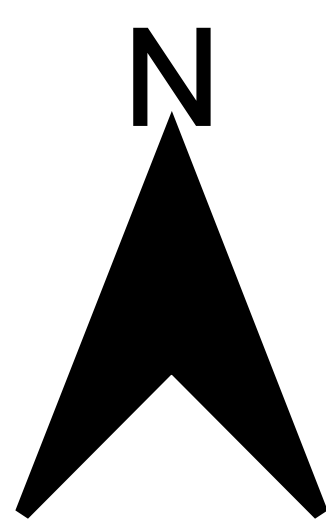
Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire du
16 avril 2025
arrétant le plan local d'urbanisme
intercommunal du Val de Bouzanne.

La présidente,
Marie-Annick Beaufrère

Date : 07 avril 2025
Phase : Arrêt projet
N° de pièce : 6.2
Échelle : 1/7 000

Communauté de communes Val-de-Bouzanne
L'Éclaircie
4bis, rue Saint-Barthélemy, 28000 Chartres
02 37 91 08 08 /
contact@cluisonpaysage.com
www.cluisonpaysage.com

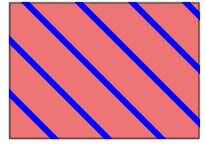
Gillon & associés
urbanisme et paysage
4bis, rue Saint-Barthélemy, 28000 Chartres
02 37 91 08 08 /
contact@cluisonpaysage.com
www.cluisonpaysage.com



0 250 500 m

Cavités souterraines, catégorie :

-  naturelle
-  ouvrage civil
-  Voie soumise à des nuisances sonores importantes de catégorie 3 (AP du 09-08-2001)
-  Voie soumise à des nuisances sonores importantes
-  Site archéologique protohistorique
-  Site archéologique préhistorique

-  Site archéologique
-  Secteur de mise en valeur des paysages, soumis aux règles des installations et travaux divers (DCM du 13-10-2005)
-  Secteur protégé pour sa valeur architecturale et patrimoniale, soumis à permis de démolir (DCM 13-10-05)
-  Site de carrières
-  Recul minimum de 75 mètres
-  Zone de non-construction de 200 mètres due à la réciprocité